Châtelaudren
Côtes d'Armor
«Cité de Caractère»

Chapelle Notre-Dame du 15e, ses lambris polychromes

22170 **ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU LIEUDIT « QUARTIER LATIN »**

Le Maire de CHATELAUDREN,
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3, R411-8, R 412-49, R 417-3 et R 417-10,
VU le Code Pénal article R 610-5,
VU les articles L2213-1, L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
VU la réunion de concertation avec les riverains en date du 10 Mars 2005,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Mars 2005,
CONSIDERANT l'aménagement récent du Quartier Latin,
VU la nécessité de permettre l'accès au Quartier Latin aux véhicules de secours aux biens et aux personnes,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit au Quartier Latin dans toute la zone pavée ainsi que dans la rue de Goëlo dans sa partie menant au centre ville, à partir de l'intersection avec la rue Général Leclerc ainsi que dans la rue Saint Magloire. L'arrêt momentané des véhicules sera toutefois toléré dans les lieux précités.
Un sens unique sera mis en place dans la rue de Goëlo pour sa partie menant au centre ville.

Tél. : 02 96 74 10 38 - Fax : 02 96 74 22 19 - mairiechatelaudren@wanadoo.fr

La rue Saint Magloire sera mise en sens interdit au départ de la Place de la République. La rue du Roc sera interdite à la circulation automobile.

La matérialisation de cette interdiction rue du Roc se fera par un plot et une jardinière.

ARTICLE 2 :

Une signalisation adéquate et définitive sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire de CHATELAUDREN, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHATELAUDREN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHATELAUDREN,
Le S.D.I.S.
Monsieur l'Ingénieur DDE de QUINTIN,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
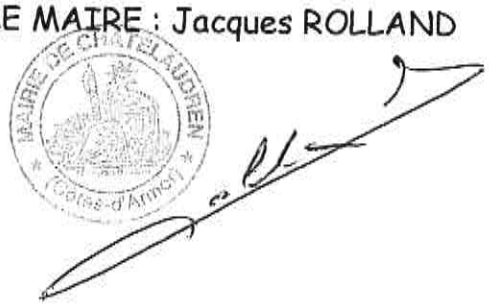
A CHATELAUDREN, LE 30 JUIN 2005
LE MAIRE : Jacques ROLLAND